



## PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2025

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTEMENT DE LA SAVOIE</p> <p>Nombre de conseillers : En exercice : 9 Présents : 6 Votants : 7</p> <p>Date de convocation : 06/06/2025</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq Le 16 juin à 19 h 00</p> <p>Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la mairie de Rognaix en séance publique sous la présidence de M. Patrice BURDET, Maire.</p> <p>Etaient présents : Patrice BURDET, Benoit CHAMIOT-MAITRAL, Marie-Agnès DUC, Olivier HAZARD, Monique NAGORNY, Salvatore OLIVA.</p> <p>Excusés : Alou COULIBALY, Estelle MARTIN-BORRET (pouvoir à Monique NAGORNY), Sébastien TATOUT.</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Monique NAGORNY est élue secrétaire de séance.</p>
---	---

Monsieur le Maire propose de retirer le point relatif à l'instauration des indemnités horaires pour travaux supplémentaire (IHTS) car un document est manquant pour pouvoir valider la délibération.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le retrait de ce point.

### Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 mai 2025

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

### Administration générale :

#### 1- Autorisation de défrichement en forêt communale

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu par l'Office National des Forêts (ONF) sollicitant une autorisation de défrichement en forêt relevant du régime forestier.

Il indique que le projet d'installation de la microcentrale sur la commune nécessite de défricher 450 m<sup>2</sup> sur la parcelle forestière 12 de la forêt de Rognaix.

Monsieur le Maire présente le tableau des parcelles concernées :

Parcelle cadastrale	Surface de la parcelle (en m <sup>2</sup> )	Surface à défricher (en m <sup>2</sup> )
B 758	9 814 000	450
B 978	5 232 000	0
B 1682	8 778 000	0
<b>TOTAL</b>		<b>450</b>

Monsieur Benoit CHAMIOT-MAITRAL s'interroge sur la nature des terrains concernés.

Monsieur le Maire lui indique qu'il s'agit principalement de sapins.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **AUTORISE** l'ONF à défricher 450 m<sup>2</sup> en forêt communale sur la parcelle susmentionnée, en vue du projet de création de la microcentrale. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce sujet.

### Finances :

#### 2- Modification de la délibération 2025-06 – Affectation des résultats M57 2024

Monsieur le Maire informe que suite à la demande du SGC d'Albertville, il est nécessaire d'apporter des précisions à la délibération 2025-06 du 24 mars 2025 relative à l'affectation des résultats 2024.

Il est proposé la modification suivante :

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024, et constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit d'investissement de : - 122.261,71 €  
partiellement couvert par des RAR (\*) pour un montant de + 39.210,03 €  
soit un montant net de - 83.051.71€
- Un excédent de fonctionnement de : 201 808.10 €

Madame Monique NAGORNY explique que le SGC d'Albertville a soulevé que la délibération n'était pas assez détaillée dans le sens où le déficit d'investissement et les restes à réaliser devaient être inscrits.

Elle ajoute que cette modification est nécessaire pour passer l'écriture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** L'affectation de - 83 051.71€ au compte 1068 en couverture du besoin de financement de la section d'investissement et l'affectation de 118 756.39€ au 002 en report de recette de fonctionnement M57 2025.

### 3- Budget principal – admission en non-valeur et créance éteinte de titres de recettes

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 02 octobre 2017 fixant à 100€ la redevance l'ACCA de Rognaix.

Il explique que cette délibération a été reconduite en 2023 afin d'effectuer le rattrapage des années de 2020 à 2022.

Monsieur le Maire ajoute qu'il est nécessaire désormais de facturer les années de 2023 à 2025 afin d'être à jour dès 2026.

Il précise, qu'il convient de fixer le montant de cette redevance pour les années à venir

Madame Monique NAGORNY informe qu'une facturation avait été faite en 2024 pour 3 ans et qu'il reste de nouveau 3 ans à facturer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **FIXE** la redevance de la chasse à 100€ pour les années à venir. **APPROUVE** le rattrapage des 3 années non facturées

### Subvention :

#### 4- Demande de subvention – Les Amis des Cordeliers

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association Les Amis des Cordeliers.

Il informe que cette association de bénévoles assure une présence auprès des résidents de l'EHPAD Les Cordeliers et de l'Unité de Soins Longue Durée pour chaque événement (fêtes, anniversaires...). Elle apporte aussi une aide financière régulière aux deux structures susmentionnées, accompagne les résidents lors des sorties, gère les cadeaux de Noël, le fleurissement, renouvelle du matériel par le biais d'aide de partenaire (LIONS'CLUB, ROTARY et CREDIT MUTUEL) et organise la journée de la « fête de la pomme ».

Madame Monique NAGORNY informe que 4 personnes de la commune sont résidents de cet EHPAD.

Monsieur le Maire, étant personnellement concerné, ne prend pas part au vote.

Madame Marie-Agnès DUC émet son refus car d'autres association sur le secteur proposent aussi les mêmes prestations pour les résidents, dont font partis des personnes de la commune.

Madame Monique NAGORNY est en faveur pour aider cette association bien que d'autre structures sur la commune d'Albertville fassent la même chose.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** de ne pas attribuer de subvention Association Les Amis des Cordeliers (2 votes pour, 3 votes contre et 1 abstention).

## Urbanisme :

### **5- Autorisation de signature pour mandater à l'agence immobilière AXO IMMOBILIER la vente des parcelles cadastrées A 4181, 2845, 2849, 2853 et 2851**

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction dans la zone AUB située au lieu-dit des Planets et l'acquisition des parcelles permettant l'accès aux lots restants.

Il informe qu'il est désormais nécessaire de mandater une agence immobilière afin de promouvoir la vente des parcelles cadastrées A 4181, 2845, 2849, 2853 et 2851.

Monsieur le Maire propose de déléguer la vente à l'agence immobilière AXO IMMOBILIER située à Albertville.

Monsieur le Maire précise que le prix demandé par le mandant est de 162 000€ et que les honoraires s'élèvent à 12 000€.

Il précise que les terrains sont en zone Aub 2 au PLU.

Madame Monique NAGORNY soulève qu'après étude du PLU de la commune, il est possible de faire 3 maisons individuelles à cet emplacement.

Monsieur Olivier HAZARD indique que la commune aurait pu créer 2 immeubles.

Monsieur le Maire l'informe que cela n'est pas autorisé dans cette zone au PLU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **MANDATE** l'agence immobilière AXO IMMOBILIER pour promouvoir la vente des terrains susmentionnés. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## Questions diverses

### **Cotisations Société Economique Alpestre de la Savoie**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu la Société Economique Alpestre de la Savoie (SEA) concernant un appel à cotisation pour l'année 2025. Cette association a pour mission de gérer l'espace agro pastoral et de limiter l'impact sur l'environnement des aménagements agricoles tout en préservant les intérêts productifs des alpages.

Après concertation, compte tenu des engagements déjà portés par la commune le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer au SEA.

### **Déploiement de la fibre optique**

En réponse à des interrogations sur l'avancée du déploiement de la fibre sur le territoire de la commune, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce déploiement est effectué à 94%.

### **Bacs roulants des ordures ménagères et des déchets recyclés**

Monsieur Benoit CHAMIOT MAITRAL rappelle que les bacs roulants seront enlevés sur l'ensemble de la commune le 20 juin.

Monsieur le Maire précise que ceux-ci seront par ailleurs récupérés, en même temps que l'installation des colonnes aériennes supplémentaires.

Monsieur Olivier HAZARD demande quand la cabane située Place de la Liberté sera détruite.

Monsieur le Maire précise que la toiture sera déplacée de quelques mètres et installée sur 4 poteaux afin d'implanter un banc et un panneau d'affichage dessous.

### **Syndicat de la Lauzière**

Madame Monique NAGORNY informe que la cotisation 2025 a été mandatée et qu'il reste encore à traiter le sujet sur la réfection du sentier. Ce sentier étant inaccessible, il est très compliqué de donner un accord pour le remettre en état.

Monsieur Benoit CHAMIOT MAITRAL propose de se rendre sur place avec la Présidente du Syndicat afin qu'elle puisse estimer les travaux à réaliser.

Monsieur le Maire souhaitant sortir de ce Syndicat qui représente un coût mais n'a que peu d'interaction sur le territoire de la commune de Rognaix, va solliciter l'intervention du sous-préfet.

Madame Monique NAGORNY soulève un autre sujet à évoquer également avec le sous-préfet, il s'agit de la voie communale n°11 – Plan d'eau sud qui s'est effondrée en partie (il ne reste que 1.50 m de largeur) à cause de l'érosion de l'Isère lors des lâchées d'eau du barrage de Grand Aigueblanche.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 21h00.

La Secrétaire de séance,  
Monique NAGORNY

Le Maire,  
Patrice BURDET

